

Mise sous tutelle et personne referente

Par Claire, le 04/11/2011 à 15:22

Bonjour,

J'ai en fait 2 questions relatives à la mise sous tutelle

Pouvez vous svp m'indiquer

- 1) si la mise sous tutelle d'une personne de 91 ans (célibataire, sans enfant) peut se faire sans l'accord de TOUS ses neveux/nieces
- 2) quel est le rôle et les obligations d'une personne référente ? Est ce la personne en charge de la personne sous tutelle ou est ce que les 2 ne sont pas liés ?

Merci beaucoup pour votre réponse. Je suis très soucieuse pour ma tante... Cordialement